

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 14 août 2020

Eau distribuée sur la commune de Beaumont-en-Auge impropre à la consommation suite aux fortes précipitations du 13 août 2020

L'Agence Régionale de Santé de Normandie et la préfecture du Calvados font savoir que la qualité de l'eau fournie par le réseau public d'adduction d'eau potable de Beaumont-en-Auge (soit environ 450 habitants) est susceptible d'être dégradée.

Il est en effet constaté une eau turbide suite aux fortes précipitations du 13 août 2020. Ce phénomène peut être associé à une contamination microbienne.

**En conséquence, la population de ce secteur est invitée
à ne pas consommer l'eau du robinet jusqu'à nouvel ordre.**

Cette eau ne doit pas être utilisée pour la boisson, le lavage des dents, la toilette des nourrissons, la préparation des aliments, des boissons chaudes et des glaçons. L'eau du robinet reste néanmoins utilisable pour les autres usages (toilette, douche, WC). Les abonnés sont directement informés par les collectivités ou l'exploitant qui organisent la mise à disposition de l'eau embouteillée.

LISTE DES COMMUNES ET SECTEURS CONCERNES PAR LA RECOMMANDATION DE NE PAS CONSOMMER L'EAU POUR CERTAINS USAGES

- Beaumont-en-Auge (en totalité),
- Drubec (en partie – secteur de la Haie Tondue),
- Saint-Etienne-La-Thillaye (en partie – le beau Huet).

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication**

Tél : 02 31 30 64 00

Mél : pref-presse@calvados.gouv.fr

Suivez-nous sur

www.calvados.gouv.fr

